

EXTRAIT

DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE ST JEAN DE THOLOME

VU le code général des collectivités territoriales, article L 2212-1 et suivants ;

VU l'article L 131-3 du Code de la Voirie Routière ;

VU le Code de la Route et notamment son article R 411-8 ;

Vu la demande de Monsieur Camus Maxime.

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation de tous les véhicules pour une livraison nécessitant une fermeture totale de la route.

ARRETE

Article 1 :

La circulation des véhicules sera fermée le jeudi 15 décembre de 8 h à 12 h à l'adresse suivante 694 route de letrecas , La tour 74250 , la liaison entre la VCn°9 jusqu'au chemin Tinjod a l'interdiction de la Vcn°4

Article 2 :

La signalisation et le balisage sera assuré par Monsieur Camus Maxime

Article 3 :

Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Commandant de la brigade de gendarmerie de Marignier – St Jeoire,
- L'entreprise.

A Saint Jean de Tholome le 15 décembre 2022,
Le Maire,
Sabrina ANCEL.

